Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes
JPA I UNAT

Bulletin n°62

Octobre 2022

Note d'analyse - Nombre de BAFA et de BAFD délivrés entre 2011 et 2021

Editorial

L'été se termine. Les vacances se sont-elles bien passées pour tous les enfants et les jeunes qui ont fréquenté les Accueils collectifs de mineurs ? Certes globalement oui ! Et ce malgré les nombreuses alertes lancées au printemps par tous les organisateurs quant aux difficultés rencontrées pour recruter du personnel en général et des personnels éducatifs (animateurs et directeurs) en particulier. L'été s'est donc plutôt bien déroulé, mais il a fallu réguler en temps réel, au jour le jour, les équipes soumises aux aléas non pas de la météo mais des disponibilités des personnels. Dans un contexte sociétal où les rapports au travail et à l'engagement sont en train d'évoluer, il semblerait qu'une sorte de « *big quit* » ou de « *great resignation* » - la grande démission, vague de rupture de contrats qui frappe les États-Unis - se traduise en France par des effets de pénurie de personnels éducatifs. Manque d'enseignants dans l'Éducation nationale, manque de personnels d'encadrement dans le secteur sanitaire et social, manque d'éducatrices de jeunes enfants dans les crèches, manque de personnels pédagogiques dans les Accueils de loisirs et les Centres de vacances, la liste est longue et doit nous amener à nous interroger sur les réalités d'une société dans laquelle les métiers tournés vers la relation aux autres perdent de leur attractivité.

Cette situation confronte les organisateurs d'accueils collectifs à des difficultés jamais rencontrées. Concernant les animateurs et directeurs, on assiste à une régression du nombre de Brevets délivrés. C'est justement l'objet de ce bulletin qui présente et analyse les évolutions structurelles relatives au BAFA et au BAFD au cours des dix dernières années.

Mais pour mieux appréhender le phénomène, il va être nécessaire de l'explorer plus largement en mesurant par exemple : la place des titulaires de diplômes d'encadrement équivalents aux BAFA et BAFD ; l'évolution des taux d'encadrement entre les diplômés, les stagiaires et les non-diplômés ; ou encore les abandons en cours de formation. Cette situation préoccupante attire aujourd'hui l'attention de l'OVLEJ qui, au-delà d'une simple observation du phénomène, souhaite en comprendre les enjeux et les leviers de transformation. Ainsi le Conseil d'administration de l'Observatoire a décidé d'engager une investigation poussée sur les pratiques adaptatives engagées cet été par les différents organisateurs pour relever encore et toujours le défi de permettre les départs en vacances du plus grand nombre d'enfants et de jeunes.

Luc Greffier,
Président de l'Ovlej

Jeunesse au Plein Air
UNAT Le tourisme au service des hommes et des territoires

Depuis 2010, la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) a mis en place une base de données BAFA-BAFD, pour le suivi administratif de ces formations. A partir de celle-ci, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) produit des statistiques sur le nombre de brevets délivrés par année civile, selon le profil des personnes. L'Ovlej propose, dans ce nouveau Bulletin, de revenir sur ces indicateurs et d'observer les évolutions au cours des onze dernières années (2011-2021).

La première partie du Bulletin se centre sur les données concernant le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), la seconde sur le brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs (BAFD).

LE BAFA

Depuis 2017, une forte diminution du nombre de BAFA délivrés

En 2011, première année d'observation de la nouvelle base de données, 53 750 brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur ont été délivrés en France (métropolitaine + DROM + COM).

Comme l'illustre le graphique en page suivante, le nombre de brevets délivrés reste supérieur à la barre des 50 000 entre 2011 et 2016, malgré une baisse des effectifs en 2012. **La hausse observée entre 2013 et 2016 coïncide avec la réforme des rythmes éducatifs qui a impliqué de nouveaux besoins du fait de la mise en œuvre de nouvelles activités périscolaires**.

A partir de 2017, le nombre de BAFA délivrés est en baisse. Celle-ci s'explique d'abord par l'assouplissement de cette réforme des rythmes. Pour les collectivités ayant décidé de revenir au rythme d'avant réforme (quatre jours de classe par semaine), les besoins en termes d'animateurs se font moindres. **En 2019, c'est « seulement » 42 919 BAFA qui sont délivrés.**

Obtenir le BAFA

Le BAFA s'adresse à des personnes qui souhaitent encadrer des mineurs au sein d'un accueil collectif de mineurs (ACM).

La formation est accessible dès 17 ans et cela sans condition d'expérience. Elle s'organise en trois sessions dont la durée totale ne peut excéder 30 mois (soit deux ans et demi).

La première session, de huit jours minimum, est « théorique » et se déroule auprès des formateurs. La deuxième session est un stage pratique, à réaliser durant 14 jours minimum au sein d'un accueil collectif de mineurs. Enfin, la troisième session (théorique) est dite d'approfondissement (six jours minimum) ou de qualification (huit jours minimum). Elle peut être effectuée avec un organisme de formation différent de celui choisi pour la première session.

A noter, il existe différents types ACM, qui accueillent les mineurs durant leurs temps libres. Les accueils sans hébergement (accueils de loisirs, accueils de jeunes), les accueils avec hébergement (séjours collectifs organisés pendant les vacances), et les accueils de scoutisme.

Sources et méthodologie

La DJEPVA réglemente et contrôle les activités liées aux formations BAFA et BAFD, qui permettent d'encadrer, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (ACM).

L'application « BAFA-BAFD », mise en place en 2010, est accessible aux candidats, aux services déconcentrés et aux organismes de formation. Elle centralise les données collectées par l'administration, dans le cadre de la réglementation du suivi des parcours individuels de formation pour ces deux brevets.

L'INJEP exploite cette base de données afin, notamment, de comptabiliser le nombre de BAFA et de BAFD délivrés chaque année. Ces données sont diffusées sur leur site Internet et accessible sous format Excel à l'adresse suivante : https://injep.fr/donnee/bafa-bafd-2011-2021/

Les dernières données ont été mises en ligne au 31 août 2022 et portent sur les années 2011 à 2021.

Par la publication de ce Bulletin, l'Ovlej propose aux acteurs du champ de l'animation une aide à la lecture et à l'analyse de ces données.

Graphique 1 : Nombre de BAFA délivrés selon l'année, entre 2011 et 2021

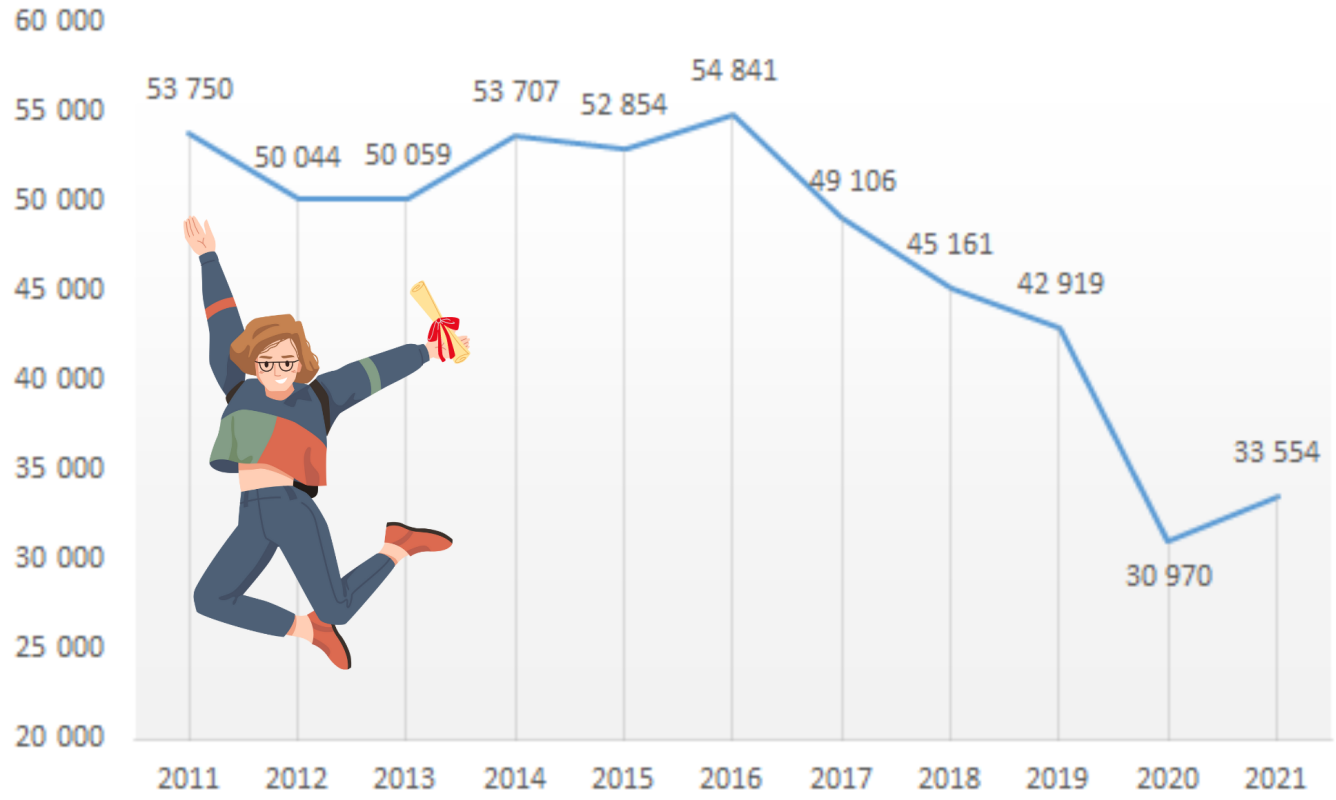

Source : MENJS-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mai 2022.
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

Avec « l'entrée » dans la crise sanitaire liée au virus de la Covid-19, en 2020, le gouvernement prend diverses mesures pour ralentir la circulation du virus. **Sans surprise, le nombre de BAFA délivrés cette même année enregistre une très forte chute (-28 % par rapport à 2019),** pour s'établir à 30 970. Une légère hausse est observée sur 2021 (+8 %) et le nombre de brevets délivrés s'établit à 33 554. Il reste néanmoins largement inférieur aux effectifs d'avant crise sanitaire.

Les mesures prises par le gouvernement, notamment les confinements de la population et la fermeture des accueils collectifs de mineurs sur certaines périodes, n'ont pas permis la réalisation de certaines formations théoriques et/ou de stages pratiques, nécessaires à l'obtention du brevet. Bien qu'une reprise s'observe en 2021, la crise sanitaire actuelle aura donc eu de forts effets sur la formation BAFA.

Pour autant, comme nous venons de le voir, cette diminution ne prend pas ses racines dans cette crise, elle a simplement été accentuée par celle-ci. Si les données, aujourd'hui diffusées par l'Injep, ne portent que sur les onze dernières années (prenant leur source dans la mise en place d'une nouvelle base de données en 2010), d'autres indicateurs préexistent. **Ainsi, déjà au début des années 2000, une baisse du nombre de brevets délivrés était mise en lumière** par les indicateurs statistiques de l'époque : entre 2000 et 2002 la diminution était de -11 %. Cette dernière année, 50 328 BAFA avaient été délivrés[1].

Analyse par région

Les effectifs par région ne suivent pas tous la même évolution qu'au niveau national. Pour autant, la diminution du nombre de BAFA délivrés, observée depuis 2017 au niveau national, touche toutes les régions.

La légère reprise enregistrée sur l'année 2021 est également présente dans quasiment toutes les régions. Trois font cependant exceptions, avec des effectifs qui continuent de diminuer entre

[1] *Sources : Stat-Info n°06-06, septembre 2003, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, Ministère des Sports. Les chiffres 2002 étaient signalés comme étant provisoires.*

2020 et 2021. C'est le cas de l'Ile-de-France (-3 %), de l'Occitanie (-7 %) et de la Corse, pour laquelle les effectifs sont relativement faibles, et cela quelle que soit l'année (comme nous pouvons le voir dans le tableau 1 ci-dessous).

Le graphique n°2 nous permet de suivre l'évolution, au cours des onze années d'observation, des six régions qui ont délivrées le plus grand nombre de brevets en 2021. Ce classement change peu au fils des ans. Il s'agit en effet des mêmes régions qu'en 2011, à l'exception de la Grande Aquitaine qui, cette année-là, s'était faite détrôner par la région PACA.

Tableau 1 : Effectifs de BAFA délivrés en 2011, 2016, 2019 et 2021, selon la région

	2011 Première année d'observation	2016 Pic au niveau national	2019 Dernière année avant crise Covid	2021 Dernière année d'observation
Auvergne-Rhône-Alpes	5 869	5 760	4 625	3 574
Bourgogne-Franche-Comté	1 879	1 755	1 208	881
Bretagne	2 690	2 873	2 214	1 843
Centre-Val-de-Loire	1 701	1 739	1 488	1 218
Corse	62	94	57	20
Grand Est	4 351	3 568	3 250	2 450
Grande Aquitaine	3 979	4 404	3 648	3 100
Hauts-de-France	6 358	7 600	5 921	4 466
Ile-de-France	10 648	10 772	7 647	6 484
Normandie	2 554	2 455	1 888	1 497
Occitanie	4 741	5 541	4 123	2 616
Pays-de-la-Loire	3 171	3 138	2 557	2 258
Provence-Alpes-Côte-D'azur	4 299	3 624	3 138	2 401
DROM + COM	1 448	1 518	1 155	746

Graphique 2 : Nombre de BAFA délivrés selon l'année, pour le top six des régions en 2021

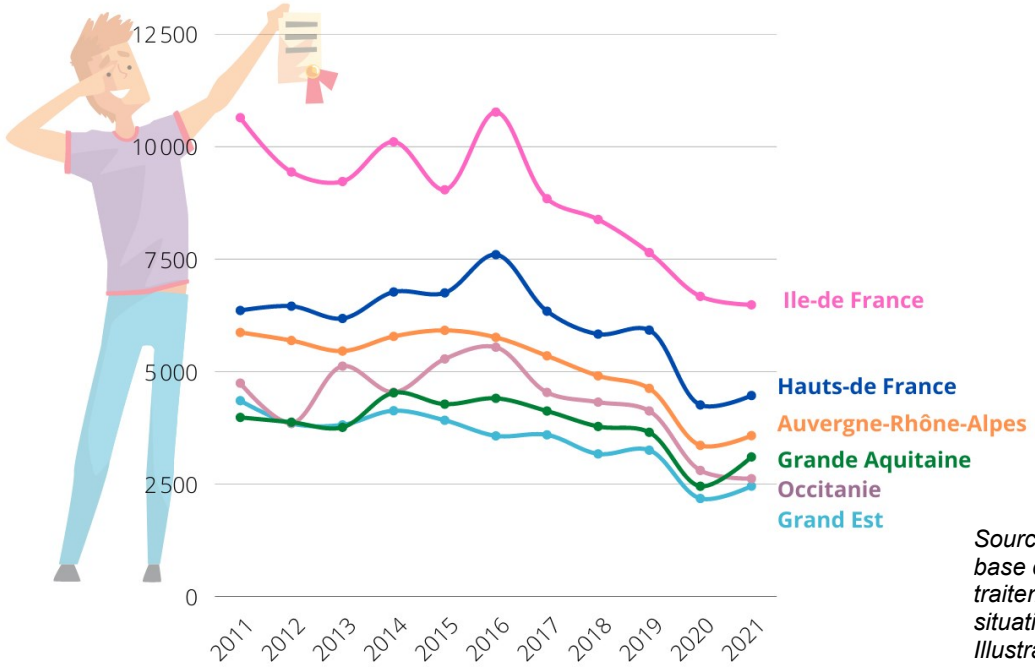

Source : MENJS-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mai 2022. Illustration : OVLEJ.

Le profil des titulaires

Si le nombre de BAFA délivrés au cours des dernières années diminue, le profil des titulaires n'évolue quasiment pas.

Il s'agit majoritairement de femmes et la répartition par genre est particulièrement stable au fils des ans, comme nous pouvons le voir sur le graphique n°3.

En 2021, 69 % des titulaires du BAFA sont de sexe féminin et 31 % de sexe masculin.

L'âge moyen au moment de l'obtention du BAFA est également relativement stable entre 2011 et 2021. Une très légère progression s'observe néanmoins. En 2011, l'âge moyen est de 21,7 ans. Il progresse à 23,1 ans en 2016, pour ensuite redescendre autour des 22 ans (22,4 ans en 2021). Rappelons-nous que la moyenne est dépendante des valeurs extrêmes, ce qui n'est pas le cas de la médiane.

L'âge médian, lui, n'évolue quasiment pas : il est de 19,5 ans en 2011 et de 19,6 ans en 2021. Pour rappel, la valeur médiane est celle qui partage la population observée en deux parties d'effectifs égaux (50 % en dessous et 50 % au-dessus de la valeur médiane). Cette valeur médiane est similaire pour les hommes et les femmes.

Le fait que l'âge moyen soit plus élevé que l'âge médian s'explique par la répartition des effectifs selon les âges. En 2011, seulement 4 % des BAFA délivrés l'étaient à des personnes de 40 ans et plus. A partir de 2013, cette proportion évolue : elle passe à 5 %, puis à 6 % en 2014, pour atteindre les 7 % les trois années suivantes.

Pour rappel, en 2013, la réforme des rythmes éducatifs est mise en œuvre, impliquant de nouveaux besoins en lien avec les nouvelles activités périscolaires. Il est probable que cette progression de la part des 40 ans et plus, et donc de l'âge moyen à l'obtention du BAFA, soit un des effets de cette réforme.

Graphique 3 : Répartition, en pourcentage, du nombre de BAFA délivrés selon le genre et l'année

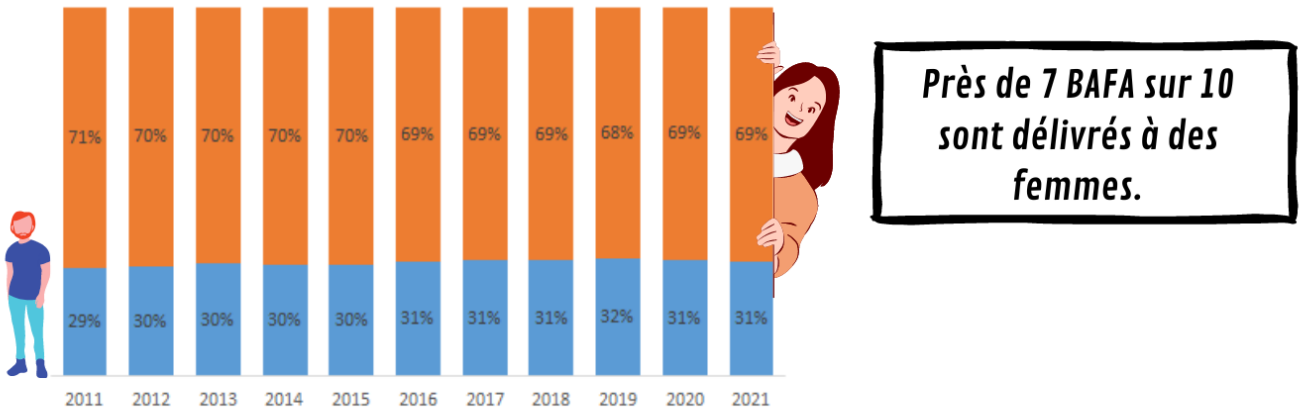

Graphique 4 : Répartition, en pourcentage, du nombre de BAFA délivrés selon la tranche d'âge et l'année

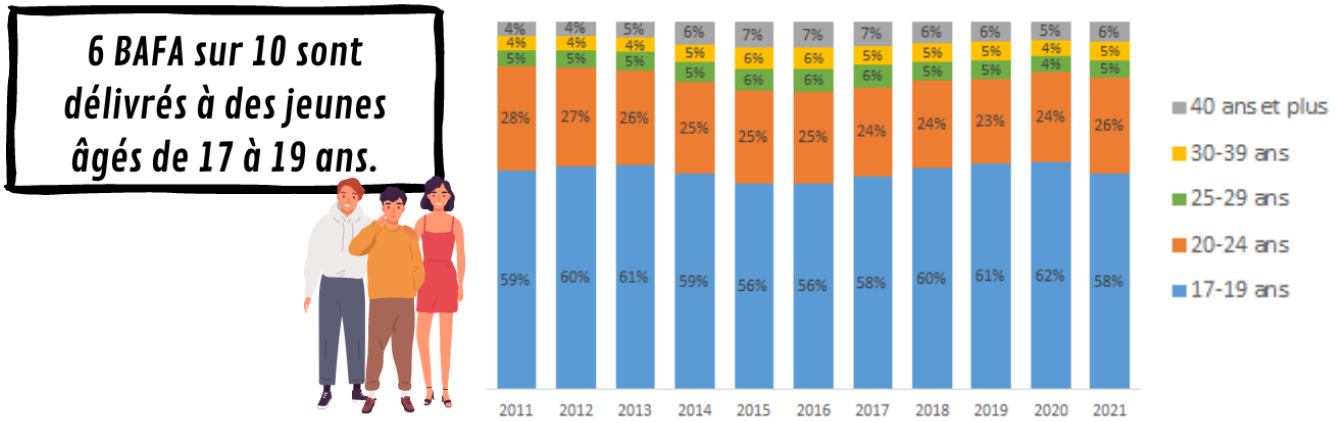

Source : MENJS-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mai 2022.
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

LE BAFD

Depuis 2019, une diminution du nombre de BAFD délivrés

En 2011, première année d'observation, 1 729 brevets d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ont été délivrés en France (métropolitaine + DROM + COM). Ce nombre progresse les années suivantes, pour atteindre un pic en 2018, avec 2 334 BAFD délivrés cette année-là.

A partir de 2019, les effectifs diminuent mais restent néanmoins supérieurs à la barre des 2 000 brevets par an, en 2019 comme en 2020.

Les effets de la crise sanitaire et des mesures prises pour l'endiguer se font fortement ressentir en 2021. Seulement 1 434 BAFD ont été obtenu cette année-là, soit le nombre le plus faible des onze années d'observations. **Cela représente une diminution de -29 % entre 2020 et 2021,** tandis que la baisse n'était « que » de -8 % entre 2019 et 2020.

Obtenir le BAFD

Le BAFD s'adresse à des personnes qui souhaitent accéder à des postes à responsabilités au sein des accueils collectifs de mineurs.

La possession du BAFA est nécessaire[2] et la formation est accessible, depuis le 1er avril 2020, dès 18 ans sous condition d'expérience (auparavant 21 ans).

La formation se compose d'une session de formation générale (9 ou 10 jours), d'un premier stage pratique en tant que directeur ou d'adjoint de direction (14 jours), d'une session de perfectionnement (6 jours), et d'un second stage pratique en tant que directeur (14 jours). La durée de la formation ne peut excéder quatre ans.

L'obtention du BAFD autorise à exercer les fonctions de directeur pour une durée de cinq ans. A la fin de ces cinq années, une demande de renouvellement doit être faite, justifiée par des expériences en tant que directeur, adjoint de direction ou formateur BAFA ou BAFD.

Graphique 5 : Nombre de BAFD délivrés selon l'année, entre 2011 et 2021

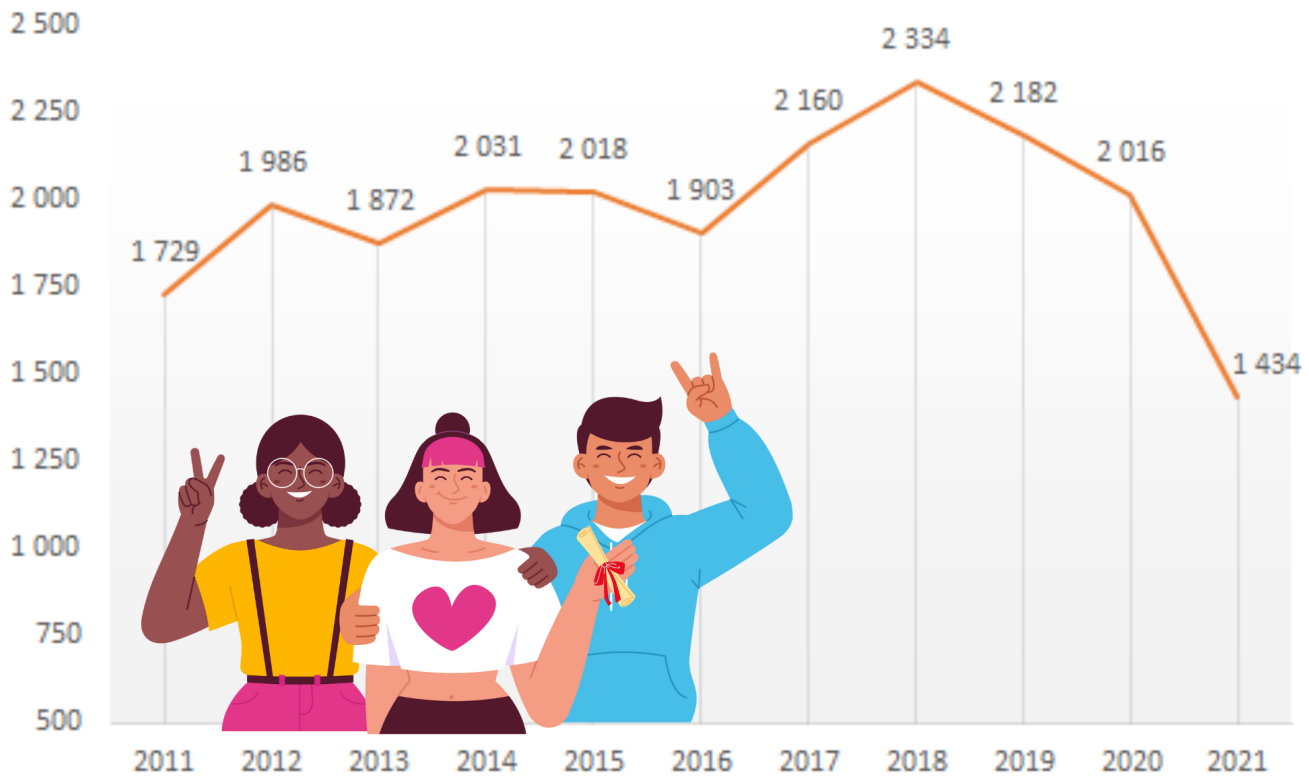

Source : MENJS-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mai 2022.
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

[2] *Ou un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme. Dans ce cas, il est nécessaire d'avoir deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours (dont au moins une en ACM), dans les deux ans précédant l'inscription au BAFD.*

L'évolution des BAFD n'est donc pas similaire à ce que l'on observe pour les BAFA, bien que les trois dernières années d'observations enregistrent des baisses.

Comme nous l'avons signalé précédemment, les données actuelles, diffusées par l'INJEP, ne portent que sur les onze dernières années (prenant leur source dans la mise en place d'une nouvelle base de données en 2010). Pour autant, d'autres indicateurs préexistent.

En 1999, le nombre de BAFD délivrés atteignait un pic, avec un effectif de 2 527 brevets. En 2002, il restait supérieur à la barre des 2 000 mais descendait à 2 113[3]. **Le nombre de brevets délivrés entre 2017 et 2020 est donc supérieur à cette dernière donnée.**

Analyse par région

Les évolutions des effectifs par région ne sont pas toujours similaires à l'évolution de la courbe nationale. Pour l'Ile-de-France par exemple, le pic n'est pas atteint en 2018 mais en 2020, avec 577 BAFD délivrés cette année-là. Parmi les 13 régions métropolitaines, 7 enregistrent néanmoins les plus forts effectifs en 2018 ou en 2019.

A l'exception de la Bretagne (stagnation en 2021, par rapport à l'année précédente), de l'Occitanie et des DROM (hausses entre 2020 et 2021, respectivement de +11 % et +9 %), toutes les régions voient le nombre de BAFD délivrés en 2021 diminuer par rapport à l'année précédente. Cette évolution est donc différente de celle observée pour les BAFA, qui ont enregistrés une forte baisse dès la première année de crise sanitaire, pour ensuite doucement remonter en 2021.

Tableau 2 : Effectifs de BAFD délivrés en 2011, 2018, 2020 et 2021, selon la région

	2011 Première année d'observation	2018 Pic au niveau national	2020 Première année crise Covid	2021 Dernière année d'observation
Auvergne-Rhône-Alpes	151	171	182	134
Bourgogne-Franche-Comté	88	104	68	53
Bretagne	92	146	86	88
Centre-Val-de-Loire	52	110	82	44
Corse	3	0	2	0
Grand Est	152	193	155	125
Grande Aquitaine	204	229	149	112
Hauts-de-France	1 815	262	231	146
Ile-de-France	310	476	577	312
Normandie	50	91	73	66
Occitanie	158	194	152	168
Pays-de-la-Loire	113	124	107	72
Provence-Alpes-Côte-D'azur	99	144	107	64
DROM + COM	72	90	45	50

Source : MENJS-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mai 2022.
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

[3] *Sources : Stat-Info n°06-06, septembre 2003, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, Ministère des Sports. Les chiffres 2002 étaient signalés comme étant provisoires.*

Graphique 6 : Nombre de BAFD délivrés selon l'année, pour le top six des régions en 2021

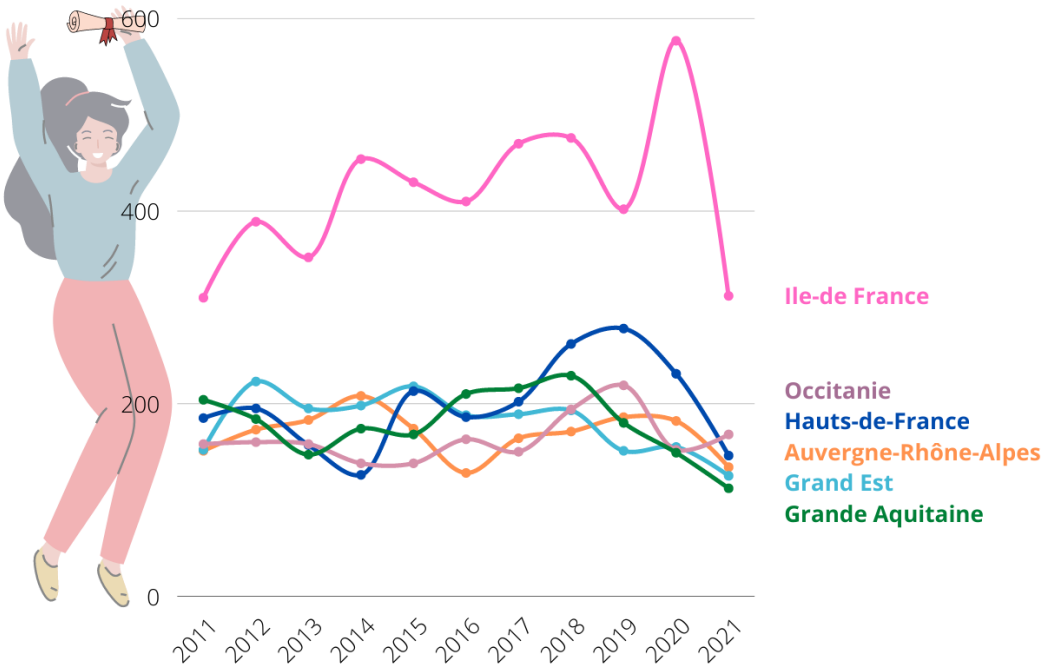

En 2021, les six régions qui ont délivrés le plus grand nombre de BAFD sont les mêmes que pour le BAFA. Elles apparaissent sur le graphique ci-dessus (n°6).

Si le classement de ces six régions évolue selon les années d'observation, comme le montre les courbes entremêlées, les nombres de BAFD délivrés dans ces territoires restent toujours supérieurs à ceux des autres région, entre 2011 et 2021 (à l'exception de l'année 2014, où la Bretagne détrône les Hauts-de-France).

Le profil des titulaires

En termes de genre, le profil des titulaires de BAFD est quasi-identique à celui des personnes ayant obtenues le BAFA. Il n'évolue que peu au fils des ans, comme le montre le graphique ci-dessous (n°7). **En 2021, 68 % des titulaires sont des femmes et 32 % des hommes.**

L'âge moyen au moment de l'obtention du BAFD est en légère progression au cours des onze années d'observations, et ceci de manière plus significative que pour le BAFA. En 2011, l'âge

Graphique 7 : Répartition, en pourcentage, du nombre de BAFD délivrés selon le genre et l'année

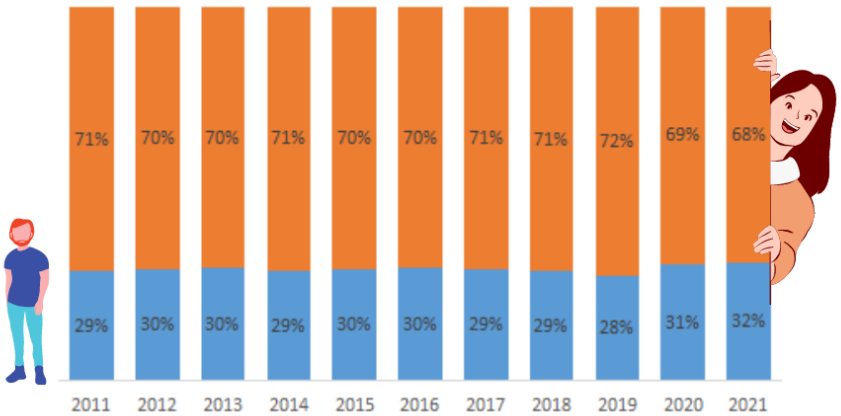

Comme pour le BAFA, près de 7 BAFD sur 10 sont délivrés à des femmes.

Source des illustrations : MENJS-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mai 2022. Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

moyen à l'obtention du BAFD est de 33,3 ans. Il progresse pour atteindre les 34 ans à partir de 2014, puis les 35 ans en 2018. En 2021, il est de 35,3 ans. Comme nous l'avons déjà mentionné, la moyenne est dépendante des valeurs extrêmes, ce qui n'est pas le cas de la médiane.

L'âge médian est également en progression : 31 ans en 2011, 32 ans en 2014 et 33 ans en 2019. Il régresse légèrement les deux dernières années d'observation pour se stabiliser à 32,8 ans en 2020 et 2021. Pour rappel, la valeur médiane est celle qui partage la population observée en deux parties d'effectifs égaux (50 % en dessous et 50 % au-dessus de la valeur médiane).

Notons que, s'il n'existe quasiment aucune différence entre l'âge médian des hommes et des femmes au moment de l'obtention du BAFA, une légère différence s'observe pour le BAFD. **L'âge médian est toujours plus faible pour les femmes que pour les hommes.** Ainsi, en 2021, les BAFD ont été délivrés à un âge médian de 32 ans pour les femmes, et de 33,4 ans pour les hommes.

Revenons aux écarts entre âge moyen et âge médian, et à la progression de ces deux indicateurs. La répartition des effectifs selon les tranches d'âge nous montre que la tendance observée pour le BAFA est vraie aussi pour le BAFD, à savoir que la part des 40 ans et plus progresse. Cependant, cette progression est bien plus importante pour les BAFD que pour les BAFA, d'où une augmentation de l'âge médian qui ne se retrouve pas pour le BAFA.

En 2011, 38 % des BAFD étaient délivrés à des personnes âgées entre 25 et 29 ans. Cette part n'a cessé de diminuer au fils des ans, comme nous pouvons le voir sur le graphique n°8. Elle n'est plus que de 28 % en 2021 (soit dix points de moins en dix ans). **A l'inverse, la part des 40 ans et plus progresse : de 18 % en 2011, elle passe à 27 % en 2021, atteignant ainsi un « poids » quasi-identique, en terme de répartition, à celui des 25-29 ans.** Ces évolutions en termes d'âge peuvent interroger sur le profil des personnes qui s'inscrivent à la formation BAFD.

Pour finir, notons que le décret du 5 février 2020 a abaissé l'âge permettant de se former au BAFD : il est ainsi passé de 21 ans à 18 ans depuis le 1er avril 2020. Cette modification n'apparaît pas encore dans les données statistiques concernant l'âge à la délivrance du brevet. Il est néanmoins intéressant de voir qu'entre 2011 et 2021, les personnes ayant obtenu leur BAFD à 21 ou 22 ans sont largement minoritaires : cela représente moins de 12 personnes par an. Il serait intéressant de pouvoir comparer les âges à la délivrance du brevet avec ceux à l'inscription.

Graphique 8 : Répartition, en pourcentage, du nombre de BAFD délivrés selon la tranche d'âge et l'année

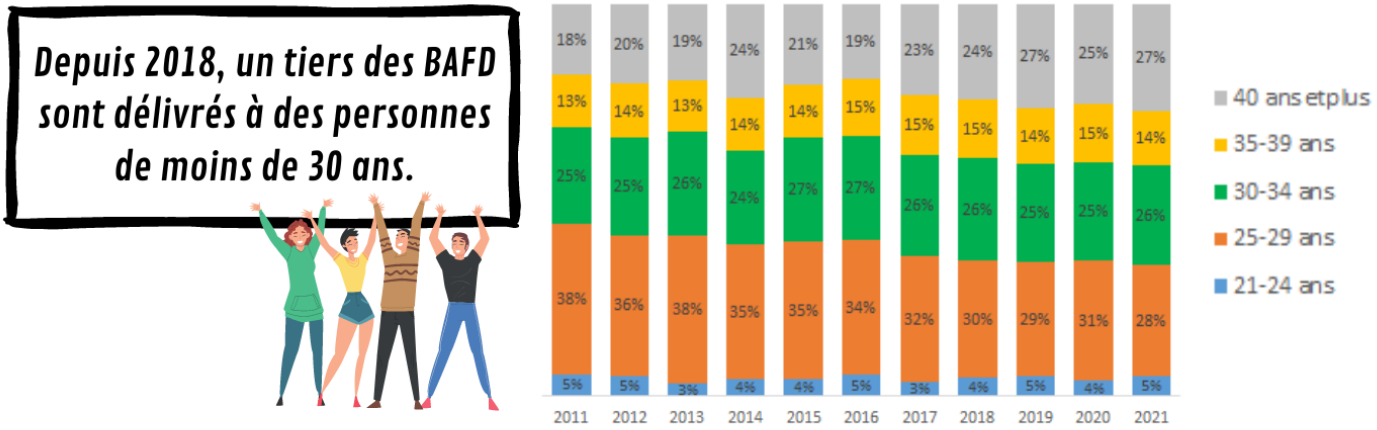

Source : MENJS-DJEPVA, base de données BAFA-BAFD ; traitements INJEP-MEDES ; situation au 31 mai 2022.
Champ : France métropolitaine + DROM + COM. / Illustration : OVLEJ.

Directeur de publication : Luc Greffier
Rédactrice : Natacha Ducatez

Ovlej
ovlej@ovlej.fr / www.ovlej.fr
7 rue Pérignon, 75015 Paris
Association constituée de :
Jeunesse au Plein Air
UNAT